

Sélection des candidats relevant de l'ARTICLE 25 DE L'ARRETE DU 02/09/2018
IFMK de BREST

« Epreuve d'admissibilité »

IFMK de BREST année 2024

Liste des candidats admissibles

NOM	PRENOM
BAUDRILLER	Paul
BUISSON	Gauthier
CORBIN	Capucine
DUPONT	Eliott
GUEGUEN	Sabine
LAOT	Gwenn
LE CARVENNEC	Emma
LE NAN	Manon
LE VISAGE	Gaël
ODABACHIAN	Lisa
ROPERT	Antoine
VACHERAT	Laurette
VRAC	Annabelle

Brest, le 11 mars 2024

Le Directeur de l'IFMK
M. Alain TROADEC



PROCES VERBAL DE LA PREMIERE PHASE DE LA SELECTION

« Examen des pièces constitutives des dossiers »

des candidats relevant de l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015
relatif au D.E. de masseur-kinésithérapeute

IFMK de BREST année 2024

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

L'étude des dossiers s'est déroulée le 6 mars 2024

Observations :

Dossiers reçus : 60

Dossiers examinés : 59

A l'issue de l'examen des 59 dossiers déposés à l'IFMK de Brest, le jury réuni le 11 mars 2024 a retenu 13 dossiers répondant aux critères de sélection.

Le jury a déclaré admis à se présenter aux épreuves d'entretien les 13 candidats dont les dossiers ont été retenus et dont la liste est jointe.

Brest, le 11 mars 2024

Signatures :

Président du jury : le Directeur de l'institut : **M. Alain TROADEC**

Signature et cachet de l'institut



La Coordonnatrice Pédagogique
Mme Emmanuelle BRIAND



La formatrice de l'IFMK
Mme GARGADENNEC Fanny



Le professionnel accueillant les
étudiants en stage
Mme Nadège LEPAGE

